Nous contacter :

Des questions ? Une information que vous n'avez pas trouvée dans ce livret ?

Contactez-nous, nous nous ferons un plaisir de vous aider !

L'équipe salariée :

Amélie CAPELLE
Coordinatrice

Asia MARION
Chargée de communication

Lucie LEROY
Chargée de mission

Siège social :

CPTS Ille et Flûme
35700, 117 rue d'Antrain

Contact :

contact@cpts-ille-et-flume.fr

Se tenir informé des actions !

LinkedIn

Site web

cpts-ille-et-flume.fr

Newsletter

Tous les deux mois !

Ne pas jeter sur la voie publique ♻
Impressions : Recto Verso - Saint-Grégoire | Création : CPTS Ille et Flûme - 2026

CC BY NC ND

GUIDE DU TERRITOIRE

CPTS ILLE ET FLÛME

EDITION 2026

À DESTINATION DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

"Appartenir à une communauté de professionnels de santé engagés pour leur territoire."



Pourquoi ce livret ?

Bienvenue dans ce guide du territoire dédié aux professionnels de santé exerçants sur la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) Ille et Flûme.

À travers ces pages, nous vous proposons une plongée informative dans le fonctionnement d'une CPTS, les dynamiques de notre territoire, l'offre de soins disponible (non exhaustive) ainsi que les actions mises en place par la CPTS pour améliorer l'offre de santé et la qualité d'exercice des professionnels.

Nous croyons fermement en la nécessité de faciliter la collaboration et la coordination entre acteurs de santé et ce livret constitue un outil précieux dans cette démarche collective. Le contenu de ce dernier a été réalisé par des professionnels de santé du groupe "attractivité du territoire" de l'association.

À propos des CPTS

Qu'est-ce qu'une CPTS ?

La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) est **une forme d'exercice coordonné à l'échelle d'un territoire** créée par la loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé. **Cette structure associative vise à aider les professionnels de santé à mieux structurer leurs relations et mieux se coordonner**. En 2025, environ 800 CPTS sont décomptées à l'échelle nationale.

Comment est-elle financée ?

Elle est proposée **à l'initiative des professionnels de santé** et prend la forme d'une **association de loi 1901** financée par la CPAM via un **contrat tripartite entre la CPTS, l'ARS et la CPAM.**

Qui peut s'engager au sein d'une CPTS ?

Une CPTS se compose de **professionnels de santé libéraux, d'établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux** (publics et privés) ainsi que des **institutions, réseaux, représentants des usagers et associations.**

Il n'y a pas d'obligation à prendre part aux CPTS, que ce soit pour les personnes morales ou physiques. Certaines professions bénéficient néanmoins de valorisations dans le cadre de leur participation à une structure d'exercice coordonné.

Quelles missions ? Pour quels objectifs ?

Les CPTS répondent à plusieurs missions :

- **Favoriser la collaboration** entre les différents professionnels de santé d'un même territoire
- **Assurer une meilleure prise en charge des patients** en favorisant la coordination, la communication et la complémentarité entre les acteurs de la santé
- **Regrouper les divers professionnels de santé médicaux et paramédicaux**, ainsi que des acteurs santé de structures médico-sociales, établissements de santé, associations de représentants des usages
- **Encourager la pluridisciplinarité** pour assurer une approche globale des besoins de santé de la population locale

Les CPTS remplissent 6 missions reconnues de "service public" :

Missions prioritaires

- **Améliorer l'accès aux soins**
- **Organiser des parcours pluri-professionnels autour du patient**
- **Apporter une réponse claire en cas de crise**
- **Développer des actions territoriales de prévention**

Missions complémentaires

- **Renforcer l'attractivité du terrritoire**
- **Améliorer la qualité et la pertinence des soins**

Pour quels bénéfices ?

Ainsi, la CPTS contribue à une meilleure coordination de ces professionnels. C'est donc **un dispositif évolutif et agile qui s'adapte à la dynamique de ses acteurs et aux réalités de terrain**. Le bénéfice attendu est aussi **une meilleure structuration et une plus grande fluidité des parcours de santé pour les patients.**

Quelle différence avec une Maison de Santé Pluriprofessionnelle ?

La CPTS se distingue des structures d'exercice coordonné du type Maison et Centre de santé **par le fait qu'elle répond aux besoins de la population d'un territoire et non d'une patientèle attitrée.**

Bonne lecture !

01. Le territoire d'action

Le territoire de la CPTS Ille et Flûme

Le territoire de la CPTS Ille et Flume regroupe **32 communes** et **95.500 habitants.**



Pourquoi Ille et Flûme ?

Le territoire est **traversé par deux rivières l'Ille et La Flûme**, affluents de la Vilaine. On trouve en tout **29 écluses** sur le territoire.

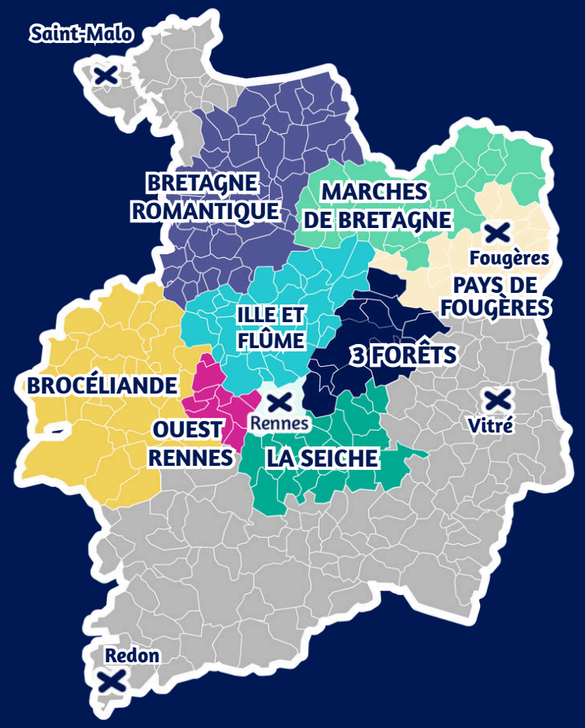

La situation géographique

L'association se situe au **centre-nord de l'Ille-et-Vilaine**, au dessus de l'agglomération rennaise. Son territoire d'action est **juxtaposé à d'autres CPTS**.

*La ville de Rennes compte 3 CPTS (Rennes Nord, Cœur de Rennes et Rennes Sud).

*Rendez-vous sur rezonecpts.ameli.fr pour savoir à quelle CPTS appartient une commune.

Les communautés de communes

Le territoire s'étend sur **3 communautés de communes :**



Val d'Ille-Aubigné

Liffré Cormier Communauté

Rennes Métropole

02. L'offre de santé

Un cadre d'exercice attractif :

Le territoire de la CPTS Ille et Flûme compte 893 professionnels de santé libéraux dont 649 hors spécialistes du CHP Saint-Grégoire.

21 pharmacies et 5 laboratoires d'analyses médicales (conventionnés par l'Assurance Maladie) sont également présents. De plus, la quasi totalité des spécialités sont présentes sur l'agglomération rennaise en libéral ou au sein des établissements de santé. **Certains professionnels de santé travaillent déjà en exercice coordonné (Maisons de Santé, Centre de Santé).**

L'offre de santé ci-dessous est évidemment non exhaustive. Elle met en avant des structures à l'organisation notable, mais de nombreux autres établissements et formes d'exercice pluriprofessionnel importants sont représentés sur le territoire Ille et Flûme et l'agglomération rennaise.

L'exercice coordonné :

L'exercice coordonné fait partie intégrante des organisations présentes sur le territoire de la CPTS. **Il permet aux professionnels de santé de coordonner leurs interventions et de collaborer pour la prise en charge globale des patients.** Certaines organisations, comme celles illustrées, fonctionnent de manière formelle via un conventionnement avec l'ARS et l'Assurance Maladie. **Plus largement, les professionnels du territoire se coordonnent également au sein de cabinets individuels ou de cabinets de groupe.**

Centre Municipal de Santé



Romillé

MSP de Betton-Chevaigné



Betton

MSP de Gévezé



Gévezé

MSP du Pays-d'Aubigné



Saint-Aubin-d'Aubigné

Les établissements de santé :

En cohérence avec les réalités de terrain, **la CPTS Ille et Flûme et les professionnels de santé travaillent avec les établissements de santé de notre territoire et plus largement de l'agglomération Rennaise**. Certains de ces établissements s'investissent d'ailleurs auprès de la CPTS en tant que partenaires actifs ou adhérents.

L'offre médico-sociale

Les Centres Départementaux d'Action Sociale :

Les Centres Départementaux d'Action Sociale ont pour **mission de recevoir toute personne en proie à des difficultés personnelles ou familiales, ou souhaitant obtenir des renseignements ou un suivi médico-social. Portes d'entrées de l'ensemble des initiatives sociales du Département,** ils offrent une proximité avec les habitants et les accompagne face à leurs difficultés, **qu'il s'agisse de problèmes temporaires nécessitant des aides ou d'une volonté de suivi à long terme.**

CDAS Couronne Rennaise Nord-Ouest (CRNO)

+ 12 communes hors territoire CPTS

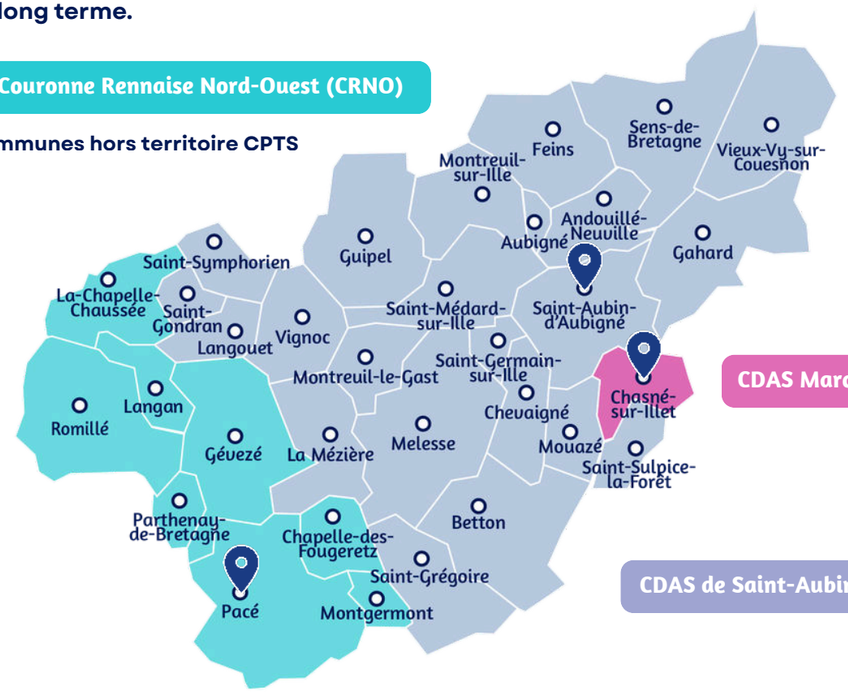

CDAS Marches de Bretagne

CDAS de Saint-Aubin d'Aubigné

Les CMP/CMPEA (Centre Médico-Psychologique) :

Un CMP (Centre Médico-Psychologique) est un **établissement public de santé mentale** proposant des consultations gratuites et une prise en charge pluridisciplinaire (psychiatres, psychologues, infirmiers) **pour les adultes en souffrance psychique.**

Le CMPEA (Centre Médico-Psychologique pour Enfants et Adolescents) est l'équivalent spécialisé **pour les mineurs,** dédié au diagnostic et au soin des troubles du développement, des difficultés scolaires ou des souffrances émotionnelles **de la naissance à la majorité.**

CMP DIWALL



La Mézière

CMP Le Triskell



Saint-Aubin-d'Aubigné

CMPEA



Saint-Aubin-d'Aubigné

L'offre médico-sociale

Les Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC) :

Les centres locaux d'information et de coordination (CLIC) sont des **points d'information de proximité pour les personnes âgées de plus de 60 ans, personnes en situation de handicap et leurs aidants**. Ils y sont accueillis par des professionnels pour répondre à leurs questions et trouver des solutions face à la perte d'autonomie.

Le CLIC Noroît

+ 12 communes hors territoire CPTS

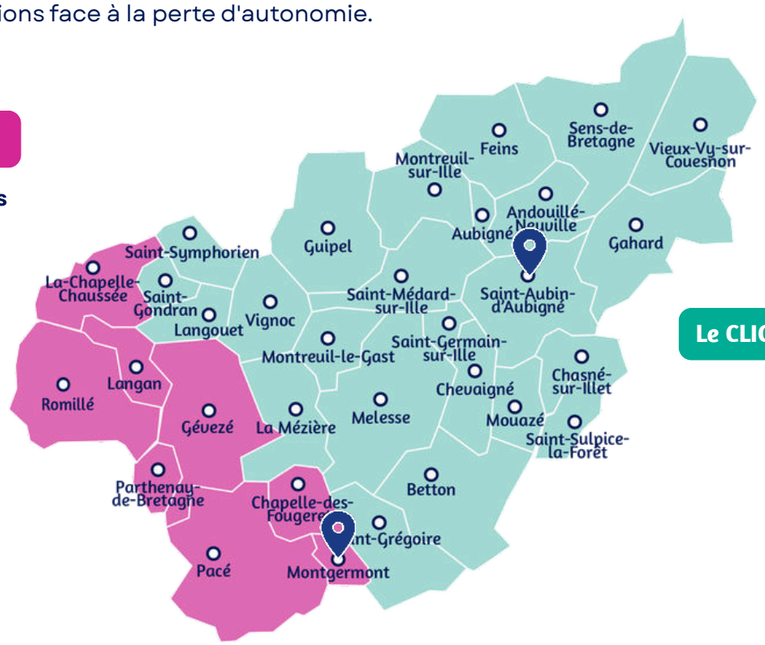

Le CLIC Ille & Illet

Les IME et IREP/ITEP :

Un IME (Institut Médico-Éducatif) **accueille des enfants et adolescents présentant un handicap mental ou des troubles du développement** (comme l'autisme) pour leur offrir une éducation et des soins adaptés à leurs capacités. L'objectif est de favoriser leur autonomie et, selon les cas, de les préparer à une future insertion professionnelle ou sociale.

Un **IREP** (ou plus couramment aujourd'hui ITEP - Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique) reçoit des **jeunes dont les troubles du comportement perturbent gravement la socialisation et les apprentissages, sans déficience intellectuelle associée.** On y travaille sur l'apaisement psychologique et la réintégration progressive dans un parcours scolaire ou professionnel classique.

Association Ar'Roch - IME et ITEP



Betton

ADAPEI 35 - IME Le Baudrier



Saint-Sulpice-la-Forêt

Association La Brétèche - IME



Saint-Symphorien

Les acteurs du domicile :

Les services de soins infirmiers à Domicile (SSIAD) :

Les Services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) sont un **acteur clé du maintien à domicile, intervenant exclusivement sur prescription médicale pour les personnes âgées de plus de 60 ans, les adultes en situation de handicap ou ceux souffrant de pathologies chroniques.** Leurs actions visent à prévenir la perte d'autonomie ou à faciliter un retour d'hospitalisation **grâce à une prise en charge globale** : soins d'hygiène, nursing, aide à la mobilisation et éducation thérapeutique.

Le service est composé d'aides-soignants encadrés par des infirmières coordinatrices ou référentes. Ils assurent une **continuité de service 7 jours sur 7,** avec une **large amplitude horaire** allant de 7h00 à 21h30.

Les SSIAD ne se contentent pas de prodiguer des soins ; **ils orchestrent l'intervention des différents professionnels de santé** (médecins, kinésithérapeutes, pédicures) pour garantir la cohérence du parcours de soins. Si les SSIAD assurent les soins de base, les actes techniques infirmiers (pansements complexes, prises de sang, injections) sont délégués à des infirmiers libéraux conventionnés avec le service.

Les services d'aide à domicile :

Les structures d'aide à domicile sont des organismes qui déploient des professionnels chez les personnes fragiles pour les accompagner dans les actes de la vie quotidienne. Il existe de nombreuses structures (publiques, privées ou associatives) sur le territoire Ille et Flûme.

Elles visent à favoriser le maintien à domicile des personnes âgées, handicapées ou en convalescence en assurant des services variés, allant de l'entretien du logement aux soins d'hygiène et au soutien moral.

L'Hospitalisation à domicile (HAD 35) :

L'**HAD prend en charge des patients de tous âges, dans leur lieu de vie, atteints de pathologies graves, aigües ou chroniques, souvent multiples.** C'est une **hospitalisation à temps complet** au cours de laquelle les soins sont **effectués au domicile de la personne**.

Le Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC'tiv) :

La mission principale du Dispositif d'Appui à la Coordination vise à **assurer une réponse globale aux demandes d'appui des professionnels et acteurs de santé** par l'information, l'orientation et l'accompagnement **dans la prise en charge des situations complexes.** Le DAC s'adresse à l'ensemble des professionnels de santé.

02 57 830 830

Autres structures ressources

Les EHPAD - Maisons de retraite médicalisées :

Betton :
- Résidence de l'Ille
- Résidence Kerélys

Guipel :
- Maison de la Vallée Verte

Melesse :
- Résidence Les Alleux

Montreuil-sur-Ille :
- Les Roseaux de l'Ille

Pacé :
- Résidence les 3 chênes
- Résidence les Nymphéas

Romillé :
- EHPAD Les Charmilles

Saint-Aubin-d'Aubigné :
- L'aubinage

Saint-Grégoire :
- Résidence Bellevue

Sens de Bretagne :
- Résidence Les Vergers

Il existe également sur le territoire de nombreuses résidences pour personnes autonomes comme à Montgermont, Gévezé ou La Mézière (Maisons Héléna et autres). D'autres foyers de vie dédiés à l'accueil de publics aux besoins spécifiques existent également (ex : La Chapelle-des-Fougeretz, Résidence Les Fougères, adultes en situation de handicap).

La plateforme de coordination et d'orientation (PCO TND 35) :

La PCO TND 35 est une **structure de coordination du parcours TND.** Elle a pour rôle d'**accompagner les enfants de moins de 12 ans présentant des signes d'alerte dans leur neuro-développement** en proposant un meilleur accès au diagnostic. Elle permet à l'enfant de bénéficier de bilans et, si nécessaire, d'interventions précoces.

Les Maisons Sport-Santé (MSS) :

Les Maisons Sport Santé (MSS) ont pour but d'**accueillir et d'orienter les personnes souhaitant pratiquer, développer ou reprendre une activité physique et sportive** à des fins de santé et de bien-être, **quel que soit leur âge, leur état de santé ou de fragilité.** Pour notre territoire, deux Maisons Sport-Santé existent à Romillé et à Rennes.

Le Service d'Accès aux Soins (SAS) - Appel au 15 :

Le Service d'Accès aux Soins vise à **répondre à la demande de soins non programmés et non vitaux mais urgents (motif nécessitant un rdv avec un médecin dans les 24h à 48h)**.

Une réponse téléphonique, garantie 24h/24, permet de prodiguer des conseils médicaux par téléphone ou bien une **orientation vers des cabinets de médecine générale ou maisons médicales de garde.**

Le SAS repose sur une **collaboration étroite entre les médecins de l'aide médicale urgente** (SAMU) **et ceux de la médecine générale** (médecine de ville).

Les organisations territoriales

Patients sans médecin traitant :

La CPTS propose **un service de soutien à la recherche d'un médecin traitant** pour les habitants sans médecin traitant.

Un numéro dédié est à la disposition des patients et professionnels de santé pour signaler une recherche.

Un standard téléphonique assure une réponse du lundi au vendredi, de 9h à 19h et traite les demandes afin d'orienter les patients vers des médecins du territoire qui acceptent de nouveaux patients.



03. Les ressources à votre disposition

Le site internet de la CPTS Ille et Flûme

Véritable porte d'entrée sur l'association, le site internet de la CPTS possède un onglet dédié spécifiquement aux professionnels de santé du territoire :

- **Ressources :** Bénéficiez d'un espace qui centralise les outils, les structures et les dispositifs locaux du territoire pour faciliter la prise en charge de vos patients et votre exercice (quelques ressources accessibles uniquement via l'espace adhérent).
- **L'annuaire des professionnels :** Accédez à un recensement des professionnels exerçant sur le territoire et adhérents à la CPTS avec leurs contacts et spécialités (via l'espace adhérent).
- **Agenda :** Ne manquez rien des évènements majeurs à venir sur le territoire (organisés par la CPTS mais aussi par ses partenaires ou encore des structures et associations de proximité).
- **Un espace adhérent :** Via un espace dédié, participez aux groupes de travail, suivez leurs avancées, bénéficiez d'informations diffusées par l'association.
- **Une Newsletter :** Inscrivez-vous à la newsletter bimestrielle de l'association et retrouvez tous les précédents numéros.
- **Petites annonces :** Consultez ou passez une annonce de location ou d'achat de locaux professionnels.
- **Enquêtes :** Participez à des questionnaires de thèses, sondages d'établissements de santé...



OMNIDOC : Un outil de téléexpertise pluriprofessionnel (lien ville/Hôpital)

Omnidoc est une solution de téléexpertise à destination des professionnels de santé et des organisations médicales très utilisée sur la Métropole Rennaise (aujourd'hui 7 médecins bretons sur 10 l'utilisent). Elle permet de formuler des demandes d'avis réglementées auprès des professionnels s'étant inscrits.

- **Tout professionnel de santé disposant d'un numéro RPPS peut accéder à Omnidoc** et solliciter l'avis d'un médecin ou d'une sage-femme. Le professionnel requis devra néanmoins avoir accepté d'être sollicité par ces professions.
- Plusieurs établissements de santé du bassin rennais sont présents sur la plateforme.
- C'est un service gratuit pour une utilisation individuelle. Le requérant est indemnisé et certains professionnels requis peuvent percevoir une rémunération.

***Rendez-vous sur notre site internet** rubrique professionnels de santé → ressources → contacts établissements de santé → Omnidoc **pour un accès simplifié.**



Les URPS (Unions Régionales des Professionnels de santé)

Les URPS (Unions Régionales des Professionnels de Santé) sont des associations présentes dans chaque région qui **rassemblent les praticiens libéraux conventionnés.** En tant que professionnels de santé de ces professions, la cotisation se fait directement via l'URSSAF. Véritable lien entre les professionnels de terrain et l'Agence Régionale de Santé (ARS), **elles défendent leurs intérêts et portent des projets concrets pour organiser l'offre de soins locale et améliorer la santé de proximité. De plus, il existe de nombreuses associations soutenant l'exercice libéral des professions conventionnées et non conventionnées.**

Le PAPS, Portail d'Accompagnement des Professionnels de Santé

Le Portail d'Accompagnement des Professionnels de Santé est une **plateforme numérique** mise en place par l'Assurance Maladie (souvent en lien avec les Agences Régionales de Santé) **pour simplifier les démarches administratives et quotidiennes des praticiens.** C'est un peu le **"guichet unique"** pour tout ce qui concerne **l'exercice professionnel, au-delà du simple soin. Le portail est conçu pour accompagner le professionnel de santé tout au long de sa carrière, de l'installation à la fin d'activité** avec trois piliers : l'installation, la gestion quotidienne et l'évolution des pratiques.

L'Association Soins aux Professionnels de la Santé (SPS)

SPS, l'institut pour la santé des soignants, est une association qui **vient en aide aux professionnels de la santé et aux étudiants en souffrance. Elle agit en prévention pour le mieux-être.**

L'association réalise des enquêtes, met en œuvre des actions et développe des outils innovants **pour améliorer votre qualité de vie et celle des étudiants, pour prévenir, protéger leur santé** et optimiser leur activité.

Elle propose également un accompagnement psychologique :

- Anonyme et confidentiel,
- 24h/24 et 7j/7,
- Via l'application ASSO SPS ou au

0 805 23 23 36



04. Focus sur la CPTS Ille et Flûme

L'association a été créée, à l'initiative de professionnels du territoire, en décembre 2022 et son projet de santé a été validé par l'ARS et la CPAM en 2023.

Pourquoi adhérer à une CPTS ? :

L'adhésion est libre et volontaire. Son montant est fixée à 20€ par année civile, **sans engagement contraignant** grâce aux différents niveaux d'investissement.

En rejoignant la CPTS Ille et Flûme, vous pouvez devenir acteur d'un réseau structuré et engagé pour une meilleure organisation des soins sur notre territoire !

Des formations & des échanges

Rejoignez des formations et des groupes de travail interprofessionnels pour **enrichir vos pratiques, élargir vos connaissances et créer du lien.**

Des outils utiles à vos pratiques

Bénéficiez d'outils tels que **l'annuaire des professionnels** ou encore un **recensement des ressources du territoire.**

Des liens tissés et de la convivialité

Rompez l'isolement professionnel et **créez du lien physique** au travers de rencontres informelles.

Participez à la santé publique du territoire

Engagez-vous dans des **actions concrètes de prévention** auprès des habitants et patient de votre territoire.

Représentez votre profession

Contribuez à **faciliter vos pratiques professionnelles** au travers de la mise en oeuvre de projets grâce à l'accompagnement de la CPTS.

Votre implication indemnisée

Prenez part à des actions spécifiques (prévention, SNP, etc) et bénéficiez d'**indemnisations pour votre engagement**.

Différents niveaux d'investissement :

- **Simple adhésion :** pour être informé et pouvoir participer aux actions, aux formations et voter lors de l'Assemblée Générale.
- **Participer à un ou plusieurs groupes de travail :** être acteur de la définition des actions et de la concrétisation des missions.
- **Se mobiliser au travers d'actions de prévention :** en intervenant auprès du grand public.
- **S'engager dans la gouvernance :** en étant élu au sein du Bureau ou du Conseil d'Administration.

J'adhère ICI !

Les groupes de travail :

Afin de mener les missions prioritaires et secondaires du projet de santé, **l'association coordonne plusieurs «groupes de travail» auxquels participent les adhérents** :


Prise en charge des soins non programmés


Troubles neuro-développementaux de l'enfant


Maintien à domicile des personnes âgées


Coordination Ville-Hôpital


Sport-Santé Jeunes


Améliorer l'accès aux soins


Santé de la femme

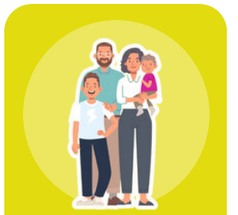
Soutien à la parentalité


Gestion crises sanitaires


Attractivité du territoire


Activité Physique Adaptée (APA)


Santé mentale

Participer aux groupes de travail, c'est :

- Optionnel, avec l'opportunité de participer à tout moment
- Des réunions le midi ou le soir, en visio ou présentiel (1 à 2h)
- L'indemnisation possible pour les participants adhérents
- Pas d'engagement attendu ni de durée d'implication définie

L'association vous accueille :

La CPTS organise des **évènements conviviaux** auxquels l'ensemble des professionnels de santé sont chaleureusement conviés (sans obligation d'adhésion). Ces rencontres sont l'opportunité d'**étoffer son réseau** en **favorisant l'interconnaissance** entre les professionnels exerçant sur un même territoire et de découvrir les actions de la CPTS.

Pour découvrir les prochains évènements, rendez-vous sur notre site web rubrique "professionnels de santé" puis *"Agenda"*.

Témoignages d'adhérents